

# DÉLIBÉRATIONS

Commune de Ginals

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2021

Le 3 juin 2021, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON, maire, dans la salle communale de St Igne en raison des contraintes sanitaires liées à l'épidémie imposant une distanciation physique.

Date de convocation à la séance : 20 mai 2021

**Sont présents :** Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ; Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1<sup>er</sup> adjoint ; Jean COUTANCIER, 2<sup>eme</sup> adjoint ; Maxime CABADY ; Jean-Louis CADILHAC ; Lionel FRESPECH.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 18h. M. Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil du 12 avril 2021 ;
- Projet d'adressage de la commune avec La poste ;
- Subventions aux associations ;
- Renouvellement du contrat de Mme TRAVERSE ;
- Achat d'un véhicule utilitaire pour la collectivité ;
- Planning et organisation des élections départementales et régionales du mois de juin 2021 ;
- Questions diverses.

### Approbation du procès-verbal du conseil du 12 avril 2021

Le procès-verbal du conseil du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

### Projet d'adressage de la commune avec La poste

Madame le Maire souligne que l'adressage des voies de la commune devient une nécessité tant pour la livraison correcte du courrier et des colis que pour la mise en place du réseau fibre. Elle souligne que La Poste peut apporter une prestation pour l'étude et la réalisation de l'adressage. Elle met à la disposition du Conseil un devis comportant « Audit et conseil, réalisation du plan d'adressage, rapport méthodologique et fin de prestation ».

La réalisation de ce projet qui s'appuie sur l'expertise conseil et méthodologie de La Poste doit mobiliser une équipe communale de 2 à 3 personnes qui contribueront à l'inventaire exhaustif des voies, leur dénomination, la validation des principes de numérotage et la pédagogie de mise en place des nouvelles adresses auprès des habitants. La durée totale de réalisation de ce projet peut atteindre 2 ans.

Le devis présenté par La Poste pour la prestation définie ci-dessus s'élève à 3 600€ ( HT). L'achat et la pose des plaques de rues et d'habitations, non compris dans ce devis, est de l'ordre de 6 000€ à 8 000€

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, :

# DÉLIBÉRATIONS

- Décide le principe de l'adressage et le recours à l'expertise et au conseil de La Poste ;
- Accepte le devis de 3 600€ (HT) présenté par La poste
- Autorise Madame le Maire à tous actes pour la mise en œuvre de ces décisions.

## Subventions aux associations

Madame le Maire présente au Conseil une liste d'associations qui ont sollicité une subvention au titre de 2021. Après discussion, à l'unanimité des votants, les dirigeants des associations intéressés s'abstenant, les subventions suivantes sont accordées :

*- A petits pas	600 €
*- CAUE	50€
*- AMRF	95€
*- Chats du Quercy	150€
*- ADAE	100€
*-APE Parisot	150€
*- Echanges et Loisirs à Ginals ( 2 abstentions)	350€
*- ADMR	500€
*- Amicale des sapeurs-pompiers de Caylus	400€
*- Rock d'Anglars	100€
*-ACCA de Ginals	400€

De plus, sous réserve que ces deux associations formulent une demande argumentée, le conseil autorise le versement des subventions suivantes :

*- Festilitt	300€
*- CPIE	200€

Ces subventions s'imputent sur le budget de 5 000€ voté pour 2021.

## Renouvellement du contrat de Mme TRAVERSE

Actuellement, Madame TRAVERSE est rémunérée à hauteur de 2 heures par semaine pour l'entretien et le service des églises. Cette prestation a été définie à l'origine pour le service de l'église de Boulbène. Il a été étendu depuis à celui de l'église de St Igne. Il est apparu nécessaire de revoir la rémunération de ce service.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de porter à 4 heures par semaine le contrat de Madame Traverse.

## Achat d'un véhicule utilitaire pour la collectivité

Il apparait nécessaire de munir la commune d'un véhicule utilitaire léger pour le transport des matériels et matériaux utilisés lors de différents travaux.

Madame le Maire présente au Conseil l'opportunité d'acheter un véhicule de type Berlingot dont l'état apparent est satisfaisant. Le prix d'acquisition serait de 2 000€ et l'offre ne serait maintenue qu'à condition :

# DÉLIBÉRATIONS

- \*- de la part de la commune, de pouvoir disposer des factures démontrant que l'entretien du véhicule a été fait dans des conditions satisfaisantes,
- \*- de la part du vendeur, que les petites réparations rendues nécessaires après contrôle technique ne soient pas disproportionnées avec le prix de cession.

Sous ces conditions , le Conseil , à l'unanimité, autorise d'acquisition du véhicule ci-dessus et donne à Madame le Maire tous pouvoirs pour réaliser cette acquisition.

## Planning et organisation des élections départementales et régionales du mois de juin 2021

Les élections départementales et régionales auront lieu le même jour, 1<sup>er</sup> tour le 20 juin , 2eme tour le 27 juin. Madame le Maire souligne l'obligation d'organiser deux bureaux de vote dans les conditions sanitaires réglementaires.

Elle fait le recensement des assesseurs disponibles , puis le Conseil se concerta pour établir le planning des présences.

## Questions diverses

Monsieur Jean -Louis CADILHAC rend compte de la réunion du SDE 82 tenue le 11 mai. Il informe de la négociation en cours entre le SDE et le PETR Midi-Quercy pour transférer au niveau du département le diagnostic thermique actuellement réalisé par le PETR.

Il a par ailleurs transmis la demande de renforcement de deux lignes situées sur la commune, et encore aujourd'hui, équipées en 3 fils.

Madame Brigitte COUTANCIER fait état de la réunion de la QRGa sur la création des chemins praticables en VTT. Deux chemins devraient se situer sur la commune et 4 devraient la traverser. Ces chemins, tous communaux, seront présentés sur un panneau d'affichage situé à Lardailly.

Madame le Maire souligne la mise en service du site de la commune et félicite les concepteurs/réalisateurs pour la qualité de leur travail.

La séance est levée à 21H.